

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 29

L'an deux mille neuf  
Le 27 juillet  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mme Agnès GIACOMETTI, Mme Claire d'ELBEE, Mrs Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Mme Thérèse HALSOUET, M.Beñat ELIZONDO

Pouvoirs :

Mme Valérie ANDIAZABAL à Mme Agnès GIACOMETTI  
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme Isabelle RAGOZIN  
M. Didier PICOT à Mme HACALA  
M. Dominique MELE à M. Renaud LASSALLE  
M. Francis GAVILAN à Mr Léon MARIN

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

L'ouverture d'une section bilingue à l'école publique d'Oihette et la création d'un demi-poste supplémentaire à l'école maternelle du bourg, dans les classes de maternelle, nécessitent à la rentrée scolaire prochaine, de procéder au recrutement d'une assistante territoriale spécialisée des écoles maternelles (ATSEM) titulaire, sur un poste à temps non complet de 17 heures 30 de travail hebdomadaire annualisées (soit entre 20 et 21 h/semaine en temps scolaire)

Un agent non titulaire qui aujourd'hui effectue des remplacements dans les classes bilingues des groupes scolaires d'Urrugne, vient d'être admise au concours d'ATSEM et remplit les conditions statutaires pour être affectée à ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres :

- AUTORISE Madame le Maire à modifier le tableau des effectifs de la manière suivante : création d' un poste d'ATSEM à temps non complet de 17 heures 30 de travail hebdomadaire.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l' acte de recrutement correspondant.

Votes pour : 25

Abstentions : 4

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,